

## 1. Informations générales

Ce document énonce les conditions générales d'inscription et participation aux formations dispensées au sein de l'École Dynamis SA. L'étudiant/e doit prendre connaissance des présentes conditions ainsi que du règlement interne.

Le prix des cours est forfaitaire et inclut les supports (papier ou électronique) et les attestations/certificats de fin de formation, sauf indication contraire dans le descriptif du cours, ou communiqué en début du cours. Les frais indirects (transport, repas, hébergement, etc.) sont à la charge des participants.

L'École Dynamis peut, si nécessaire :

- Remplacer un formateur en cas d'empêchement ;
- Modifier les horaires ou le lieu d'un cours ;
- Reporter ou annuler un cours, avec remboursement intégral des frais d'écologie en cas d'annulation.

## 2. Inscriptions

### Inscription à un cours

L'inscription se fait par courriel, est confirmée par une facture, et devient définitive lorsque la facture est réglée. Les cours se règlent d'avance, au plus tard 10 jours ouvrables avant son début (ces conditions peuvent varier pour les formateurs venant de l'étranger). Les places sont attribuées par ordre de paiement, leur nombre étant limité. Des arrangements financiers peuvent être convenus avec le secrétariat avant facturation, sur justificatifs.

### Inscription à un module (cours divisé en plusieurs modules indissociables)

Pour les formations en modules indissociables (ex. Santé par le Toucher, Brain Gym, Profils MNPE), l'inscription au premier module est libre. Dès le 2<sup>e</sup> module, un engagement pour l'ensemble du cursus est requis. En cas d'empêchement (force majeure : événement imprévisible hors de contrôle), un module manqué peut être suivi l'année suivante, sous réserve de places disponibles et avec accord de l'école. Il tombe sous le sens qu'un cours organisé sur plusieurs modules a pour prérequis le fait d'avoir suivi le module précédent. Il n'est également pas possible, sauf exception, de rejoindre un cours qui a déjà commencé.

### Inscription à la formation professionnelle avec validation d'acquis

L'accès à la formation professionnelle est décrit dans le « règlement d'admission », disponible au secrétariat. Des acquis antérieurs peuvent être reconnus selon un règlement spécifique, disponible sur demande. Les stages validés doivent répondre aux exigences d'Ortra TC (Tronc Commun), KineSuisse ou MNPE Sàrl, selon la formation. Toute validation d'acquis fera l'objet d'un accord avec la direction de l'École Dynamis, conformément au règlement.

## 3. Annulation ou report

### Annulation par un/e participant/e

En cas d'empêchement à assister à un cours, une annulation doit être signalée par courriel au secrétariat :

- Au moins 14 jours avant le cours : remboursement total.
- Moins de 14 jours avant : montant dû intégralement, sauf force majeure (ex. maladie avec certificat médical remis avant le début du cours). Dans ce cas, un arrangement (report ou remboursement partiel) peut être trouvé avec l'école.
- Pour les intervenants venant de l'étranger (NST), le délai d'annulation est de 60 jours avant le cours.

### Annulation par l'École Dynamis

L'école informe les participants d'une annulation ou d'un report dès que possible, au plus tard 7 jours avant le cours (sauf force majeure). Si un montant a déjà été versé, l'étudiant/e aura le choix de le reporter sur le même cours à une date ultérieure ou sur un autre cours. Il pourra être remboursé en cas d'annulation définitive, ou s'il ne peut pas participer aux nouvelles dates proposées. Aucune indemnité pour dommage ou intérêt ne pourra être exigée par l'étudiant/e en cas d'annulation.

### Absence lors d'un module

Pour tout cours composé de modules indissociables (Santé par le Toucher, Brain Gym, Profils MNPE, etc.), il est possible, en accord de l'École Dynamis, de rattraper les modules manqués l'année suivante (mais pas au-delà d'un an), sous réserve des prérequis et des places disponibles.

## 4. Modalités de paiement

### Règles générales

Le paiement des cours se fait par voie électronique (majoration de CHF 5.- pour un paiement effectué au guichet postal). Toute facture est à régler intégralement avant le cours, sauf arrangement préalable avec le secrétariat. Un cours commencé est dû en totalité. En cas de retard, des frais de CHF 15.- s'appliquent.

### Cours ponctuels

Une réduction de 50 % est appliquée aux répétitions de cours suivis à l'École Dynamis ou cours officiel de méthode accréditée (hors supports, pratique ou supervision). Pour la Méthode Noguès, des conditions spécifiques s'appliquent (voir « Conditions tarifaires » sous la section Méthode Noguès). Les réductions ne sont pas cumulables.

### Formations professionnelles

Il est possible de régler de différentes manières dès l'inscription définitive :

- **Mensualités** : facture annuelle divisée en mensualités convenues. En cas de non-respect du plan de paiements, le paiement du solde de la facture peut être exigé. Une attestation de solvabilité peut être demandée en cas de paiement fractionné.
- **Annuel** : escompte de 5 % accordé lors de versement unique effectué avant le commencement de la formation (réduction non applicable en cas de changement du mode de paiement en cours d'année), pour autant que le montant de la facture soit égal ou supérieur à CHF 4'000.- Les réductions ne sont pas cumulables.

L'engagement est annuel et contractuel. Une fois l'année commencée, les frais sont dus intégralement, quelle que soit la forme de paiement (annuelle ou mensuelle).

En cas d'abandon d'une formation avant le terme de l'année scolaire en cours, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'année en cours de la part de l'École Dynamis.

Cependant, un remboursement peut être accordé pour des raisons médicales majeures, sur présentation d'un certificat établi par un médecin, dès l'incapacité de continuer la formation. Les cours déjà suivis ne sont pas remboursés. En cas de remboursement, la somme de CHF 200.- pour frais administratifs sera perçue.

L'étudiant/e en formation professionnelle en kinésiologie reçoit une carte d'étudiant/e. Cette carte est la propriété de l'école. En cas d'abandon de la formation, cette carte doit être restituée au secrétariat. La somme de CHF 50.- sera perçue en cas de non-restitution.

En cas d'abandon, aucun remboursement n'est possible, sauf incapacité prolongée attestée par un médecin (certificat requis), avec retenue de CHF 250.- pour frais administratifs et des cours suivis non remboursés. La carte d'étudiant/e (propriété de l'école) doit être rendue ; sinon, CHF 50.- sont facturés.

## 5. Responsabilité

L'École Dynamis décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de biens personnels laissés dans les locaux pendant les pauses et/ou après la fin des cours. L'école n'assure pas les étudiant/e/s en matière d'accident. Les participants répondent des dégâts causés au matériel prêté.

## 6. Copyright

Les supports de cours (manuels, PDF, résumés destinés à la pratique, documents mis à disposition dans les dossiers partagés en ligne, site web, etc.) sont protégés par copyright et non transmissibles. Toute reproduction sans autorisation écrite de la direction est interdite et passible de sanctions pénales. Se référer au règlement interne.

## 7. Attestations, certificats, diplômes

Une attestation de présence est délivrée à l'issue des cours suivis à la carte. Pour les étudiant/e/s en formation professionnelle de thérapeute en kinésiologie, une confirmation de cursus détaillée<sup>1</sup> est remise en fin de formation sur demande, accompagnée d'un diplôme<sup>1</sup> est établi pour une formation professionnelle complète (méthode et tronc commun TC) finalisée par la réussite de l'examen en présence d'experts externes. En cas d'interruption de la formation, une attestation détaillée des cours suivis est transmis sur demande. Pour la formation complète en Tronc Commun TC, un certificat<sup>1</sup> est délivré en cas d'examens partiels et finaux réussis. Ce certificat est accompagné d'une attestation détaillée du cursus suivi. Le certificat de Branche OrTra TC est édité par l'OrTra TC sur demande, une fois toutes les exigences de processus personnel remplies et l'examen final réussi.

La présence à 90 % de la durée d'un cours est obligatoire afin que le suivi soit reconnu et que les heures de présence puissent être attestées. En accord avec le/la formateur/trice concerné, le remplacement d'heures manquées est possible par rattrapage de la partie du cours manquée lors d'une prochaine session. Dans un tel cas, l'attestation de présence ne sera délivrée qu'au moment où la totalité des heures aura été suivie, les évaluations intermédiaires et finales réussies<sup>1</sup> et la totalité de la formation réglée

Un duplicata (attestation, certificat, diplôme) coûte CHF 10.- par document en cas de perte.

1. Il est entendu par « formation terminée » :
  - a. 90% de présence au cours
  - b. Évaluations intermédiaires et examens partiels et finaux réussis
  - c. Totalité des formations suivies réglées

## 8. Déontologie, éthique

Les étudiant/e/s s'engagent à respecter les différentes chartes et règlements (Charte de l'Ecole Dynamis, Charte institutionnelle, Charte du praticien MNPE, Règlement interne).

Un étudiant/e qui, par son comportement, ses paroles ou ses écrits envers les étudiant/e/s, les formateurs/trices ou la direction, ne respecte pas la déontologie nécessaire à la pratique de la thérapie complémentaire, ou qui commet une faute grave, pourra être renvoyé de l'école sans pouvoir prétendre à aucune compensation financière.

L'engagement financier qu'il a pris contractuellement devra être honoré dans son intégralité.

Tant qu'il n'a pas terminé sa formation, l'étudiant/e indiquera clairement « *en formation* » sur ses flyers, cartes de visite, site internet, publicité en ligne, ou tout autre support. L'utilisation usurpée du titre de thérapeute complémentaire (ou équivalent) induit le client en erreur. Cela n'est pas éthique ni conforme à notre charte, et entraîne le renvoi de l'école sans aucune compensation financière possible. L'engagement financier que l'étudiant/e a pris contractuellement devra être honoré dans son intégralité.

En cas de non-respect des règles de déontologie, l'étudiant/e recevra un avertissement écrit. Si ce courrier n'a pas d'effet, la direction se réserve le droit d'exclure l'étudiant/e de l'école, aux conditions mentionnées ci-dessus.

## 9. Réclamations et droit applicable

Toute réclamation doit être adressée par écrit sous 30 jours. Ces conditions relèvent du droit suisse, avec compétence exclusive des tribunaux du Canton de Vaud (for juridique à Yverdon-les-Bains).

## 10. Dispositions finales

Le non-respect de ces conditions ou du règlement interne peut entraîner un renvoi sans remboursement. Pour toute question, contacter le secrétariat.

Echallens, août 2025